

N°13 – 11 mai 2017

Champagne-Ardenne

## Bulletin de Santé du Végétal

### Grandes Cultures

#### A RETENIR CETTE SEMAINE

##### **BETTERAVE** (page 2)

- **Croissance** : accélérée par le réchauffement
- **Ravageurs** : encore quelques dégâts de tipules et de gibier. Observations des premiers pucerons

**REMARQUE** : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 01 au 10 mai sur 29 parcelles de betteraves. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.



## BETTERAVE

29 parcelles observées sur la dernière quinzaine, ont permis la rédaction de ce second Bulletin de Santé du Végétal :

- 5 parcelles dans les Ardennes ;
- 15 parcelles dans la Marne ;
- 9 parcelles dans l'Aube.

### CROISSANCE DE LA CULTURE

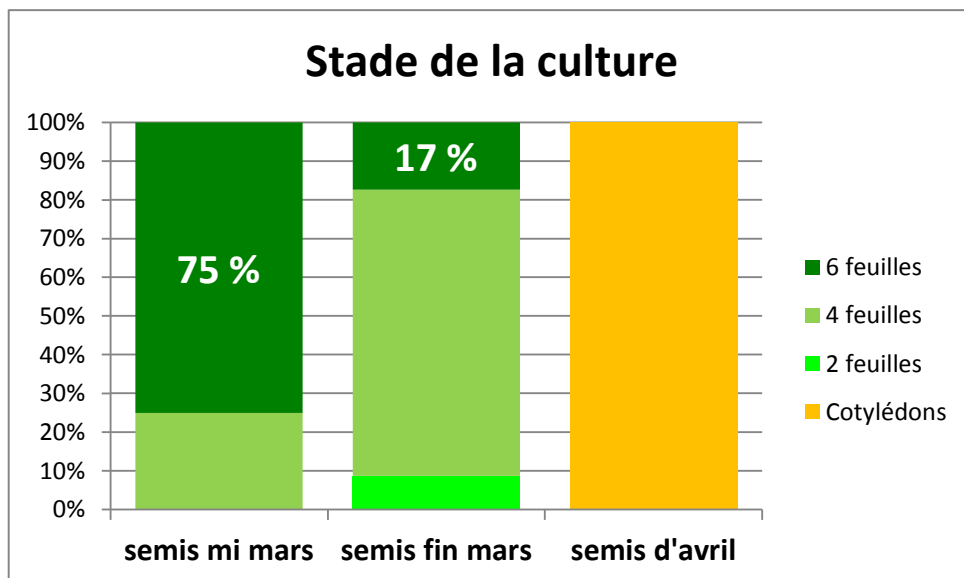
- Dans le réseau, le stade moyen est de 4 feuilles vraies.

Après un mois d'avril froid, l'augmentation progressive des températures et la pluviométrie localement hétérogène permettent aujourd'hui une reprise de croissance :

- $\frac{3}{4}$  des parcelles implantées à la mi-mars ont atteint le stade 6 feuilles des betteraves ;
- Pour les semis réalisés pendant la dernière décade de mars, on observe un stade moyen de 4 feuilles établies ;
- Les semis d'avril n'en sont qu'au stade cotylédons, voire en cours de levée pour les situations présentant un lit semence asséché.



2 parcelles ont encore signalé cette semaine des symptômes résiduels de gel physiologique sur betteraves mais le réchauffement amorcé devrait les estomper.



Stade 4 feuilles vraies

## RAVAGEURS

### TIPULES

**10% des parcelles du réseau signalent la présence de dégâts de tipules** se limitant à quelques pourcents de plantes touchées.

Description : Ces larves grisâtres mesurent de 0,5 à 3 cm en fonction de l'état d'avancement de leur cycle biologique. Elles sectionnent la tigelle ou les cotylédons à la surface du sol entraînant un retard de développement ou la disparition complète de la plantule.



**Analyse de risque** : les dégâts peuvent se produire jusqu'au stade 6 feuilles des betteraves. Une humidité persistante et l'abondance de résidus organiques sont des facteurs favorables à leur maintien dans l'horizon superficiel.

### GIBIER

**3 parcelles mentionnent toujours des dégâts de lièvres.**

Les symptômes se manifestent par une réduction du bouquet foliaire consommé par ces derniers, souvent sur plusieurs betteraves consécutives.

Lorsqu'il reste une partie de l'appareil végétatif, la plante reprend sa croissance.

### PUCERONS DE LA BETTERAVE

Avec l'élévation des températures, les premiers pucerons noirs et verts apparaissent dans 17% des sites du réseau. En moyenne, moins de 10% des plantes sont concernées.

La nuisibilité des pucerons verts réside essentiellement dans leur propriété de vecteurs du virus de la jaunisse.



**Analyse de risque** : La protection sur semence est généralement suffisante pour assurer un contrôle des pucerons jusqu'au stade couverture du sol. La présence d'auxiliaires (coccinelles) déjà visible en culture, permet aussi de réguler les populations.

### PEGOMYIES

**Cette semaine, les premières pontes sont observées sur 3 parcelles de la région :**

Saint Etienne à Arnes (08), Saint Mémmie (51) et Charmont sous Barbuise (10)

Dans ces situations, près de la moitié des betteraves présentent des bâtonnets blancs disposés sur la face inférieure des feuilles. Ces pontes ne sont pas préjudiciables pour la culture.

C'est uniquement après éclosion que les larves se glissent entre les deux épidermes provoquant un dessèchement de la feuille.



**Analyse de risque** : la chaleur entraîne, en général, l'avortement des œufs. La région est rarement concernée par des attaques significatives de ce parasite. Les protections de semences couvrent le risque sur les premières générations. **Au printemps, le seuil de nuisibilité est de 10% de plantes avec présence d'asticots.**



## Bulletin de Santé du Végétal Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>  
<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE  
D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES  
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis Institut du Végétal - Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - ATPDDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne - CETA de Marne Sud - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne - Coligny) - EURL Verzeaux - TEREOS - FREDONCA - COMPAS - COMPAGRI - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture - VIVESCIA - LUZEAL - CAPDEA - SUNDESHY.

**Rédaction :** ITB, Arvalis Institut du Végétal, Terres Inovia, et la FREDON Champagne-Ardenne  
Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

**Crédits photos :** Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

**Coordination et renseignements :** Karim BENREDJEM, Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : [karim.benredjem@grandest.chambagri.fr](mailto:karim.benredjem@grandest.chambagri.fr)



**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à [karim.benredjem@grandest.chambagri.fr](mailto:karim.benredjem@grandest.chambagri.fr)**

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.